

MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT D'UN ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE POUR LA QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE

La qualité bactériologique de l'eau de votre puits peut changer au cours des saisons, c'est pourquoi Santé Canada recommande de faire l'analyse de votre eau de puits, une à deux fois par année. Le contenant fourni est stérile et contient un agent de neutralisation du chlore qu'il ne faut pas rincer. Il est important d'ouvrir le contenant au moment du prélèvement seulement. Ne touchez pas l'intérieur de son couvercle avec les doigts. Ne pas utiliser si le sceau de sécurité (scellé) est brisé.

Étapes à suivre :

1. L'échantillon doit être prélevé au robinet d'eau froide **le plus utilisé**.
2. Enlever tout accessoire dont est muni le bec du robinet comme les aérateurs, grillages, pomme d'arrosage, boyaux. S'il est impossible de les enlever, choisir un autre robinet ;
3. Dans le cas où le robinet utilisé est muni d'une valve servant à la fois au contrôle de l'eau froide et de l'eau chaude, laisser au préalable couler l'eau chaude pendant au moins 2 minutes avant de passer à l'étape suivante;
4. Nettoyer l'extérieur et l'intérieur du bec du robinet à l'aide d'une pièce de papier ou textile absorbant, à usage unique, et imbibé d'une solution commerciale d'eau de javel;
5. Laisser couler l'eau froide du robinet pendant au moins 5 minutes ;
6. Ouvrir le contenant et le **remplir légèrement** au-dessus de la ligne de remplissage embossée sur la bouteille;
7. Refermer soigneusement et hermétiquement le contenant après le prélèvement en s'assurant de ne pas contaminer l'intérieur du goulot et du couvercle. Limiter au minimum l'exposition à l'air libre du contenant ouvert lors de l'échantillonnage;
8. Identifier clairement votre contenant avant l'envoi au laboratoire avec votre numéro de boutique en ligne ou de portail-client, accompagné de la date de prélèvement.

Remarque : Il est conseillé de ne pas effectuer de prélèvement s'il y a présence de chlore en grande quantité dans l'eau (odeur détectable). La présence de chlore peut affecter les résultats d'analyses.

EXPÉDITION DES ÉCHANTILLONS Faire parvenir l'échantillon à l'accueil du laboratoire durant les heures ouvrables dans les vingt-quatre (24) heures suivant son prélèvement. Attention aux délais de livraison par transporteur. Tout échantillon déposé **après 16h** sera remis au prochain jour ouvrable (possibilité de payer un supplément pour débiter l'analyse le jour même). Tout échantillon arrivé le **vendredi** après 15h pour les succursales de Sainte-Agathe-des-Monts, Joliette, Rouyn-Noranda et Rimouski , après 11h pour le point de service de Val-d'Or et 10h pour le point de service de Laval, sera remis au prochain jour ouvrable. Des frais supplémentaires s'appliquent si l'échantillon doit être traité durant la fin de semaine, avec entente seulement auprès du laboratoire.

Tous les échantillons doivent être conservés entre 0 et 12°C entre le moment du prélèvement et la réception au Laboratoire. Les échantillons ne doivent pas être gelés ou contenir des traces de frasil.

Référence : *Règlementation sur la qualité de l'eau potable du Québec, Annexe 4, édition courante.*